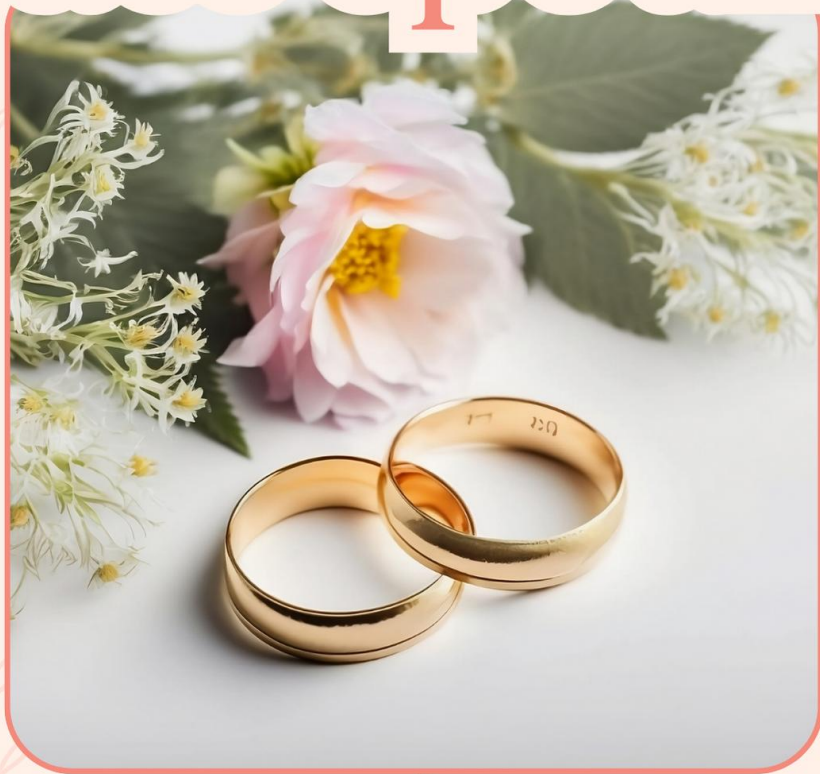


Guide des époux



Mairie de Mauguio Carnon
Service Accueil, Citoyenneté et Proximité

04.67.29.05.00

✉ etat-civil@mauguio-carnon.com



Guide des époux

Constitution du dossier

Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Je suis informé(e) que mes informations
personnelles ne seront utilisées que dans
le cadre de mon dossier de mariage.

Cérémonie souhaitée

le / /
à heures

☐ Mauguio

☐ Carnon

Célébrez-vous également une cérémonie religieuse ? :

☐ OUI

☐ NON

N° de téléphone :

Mail :@.....

Nombre d'invités :

Personnes à mobilité réduite : ☐ OUI ☐ NON

**DOSSIER À REMPLIR EN INTÉGRALITÉ
EN LETTRES MAJUSCULES**

Mairie de Mauguio Carnon
Service Accueil, Citoyenneté et Proximité
✉ etat-civil@mauguio-carnon.com



Informations utiles

01 Pièces à fournir

- Un extrait d'acte de naissance avec indication de la filiation, comportant l'ensemble des mentions portées sur celui-ci, **des futurs(es)époux(ses)**, datant de moins de 3 mois au jour du dépôt du dossier, (à demander à la Mairie du lieu de naissance).

Pour les Français nés à l'étranger ou les étrangers naturalisés français, il est nécessaire d'en faire la demande auprès du service central de l'Etat Civil à Nantes OU sur le site officiel : www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/etat-civil-et-nationalite-francaise/

- Une photocopie de la Carte Nationale d'Identité OU du Passeport **des futurs(es)époux(ses), et de tous les témoins**,
- Un justificatif de domicile de **moins de 3 mois, des futurs(es)époux((ses), des parents et des témoins.**

Epoux non domiciliés sur la Commune :

- L'un des parents doit obligatoirement être domicilié sur la Commune ou y détenir une résidence secondaire,
 - La photocopie de la Carte Nationale d'Identité OU du Passeport du parent concerné est obligatoire
-
- La décharge de responsabilité, dûment complétée et signée, en cas d'annulation n'engageant pas la responsabilité de la Commune.
 - L'attestation de prise en compte d'éventuelles manifestations sur la Place de la Libération, dûment complétée et signée.

02 Cas particuliers

- Un certificat du Notaire, s'il y a contrat de mariage,
- Livret de famille si enfant(s) en commun avant le mariage,
- Un acte de décès (s'il y a veuvage),
- **Pour les personnes de nationalité étrangère (documents délivrés par l'Ambassade ou le Consulat) :** un extrait d'Acte de Naissance de moins de 6 mois avec filiation, des Certificats de Coutume et de Célibat.
Ces documents doivent être traduits en français, soit par les autorités consulaires soit par un traducteur assermenté.

Pour les pays ne délivrant pas ces certificats : **fournir une attestation de non-délivrance.**

03 Informations Complémentaires

- La charte des mariages à contresigner (par les deux futurs(es) époux(ses).
- La date du mariage sera confirmée que lors du dépôt du dossier en Mairie sur rendez-vous auprès du Secteur Etat Civil, accompagné des pièces nécessaires à sa constitution.
- Présence obligatoire des futur(e)s époux(ses) lors de l'audition préalable à la future union, munis de l'original des pièces d'identité.

Dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout dossier incomplet ne pourra être accepté.

Futur(e) époux(se)

NOM :

PRÉNOMS :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

NATIONALITÉ :

DOMICILE :

PROFESSION :

SITUATION ANTÉRIEURE AU MARIAGE : ☐ CÉLIBATAIRE
☐ VEUF(E) DEPUIS LE : / /
☐ DIVORCÉ(E) DEPUIS LE : / /

DOMICILE CONJUGAL :

N° DE TÉL :

CONTRAT DE MARIAGE : ☐ OUI ☐ NON

NOMBRE D'ENFANT(S) EN COMMUN(S) :

Parents du (de la) futur(e) époux(se)

NOM du Père :
(si décédé, le préciser)

PRÉNOMS :

PROFESSION :

DOMICILE :

PAYS :



NOM de la Mère :
(si décédée, le préciser)

PRÉNOMS :

PROFESSION :

DOMICILE :

PAYS :



Témoins du (de la) futur(e) époux(se)

NOM de naissance :

PRÉNOMS :

PROFESSION :

DOMICILE :

PAYS :



NOM de naissance :

PRÉNOMS :

PROFESSION :

DOMICILE :

PAYS :



Futur(e) époux(se)

NOM :

PRÉNOMS :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

NATIONALITÉ :

DOMICILE :

PROFESSION :

SITUATION ANTÉRIEURE AU MARIAGE : ☐ CÉLIBATAIRE
☐ VEUF(E) DEPUIS LE : / /
☐ DIVORCÉ(E) DEPUIS LE : / /

DOMICILE CONJUGAL :

N° DE TÉL :

CONTRAT DE MARIAGE : ☐ OUI ☐ NON

NOMBRE D'ENFANT(S) EN COMMUN(S) :

Parents du (de la) futur(e) époux(se)

NOM du Père :
(si décédé, le préciser)

PRÉNOMS :

PROFESSION :

DOMICILE :

PAYS :



NOM de la Mère :
(si décédée, le préciser)

PRÉNOMS :

PROFESSION :

DOMICILE :

PAYS :



Témoins du (de la) futur(e) époux(se)

NOM de naissance :

PRÉNOMS :

PROFESSION :

DOMICILE :

PAYS :



NOM de naissance :

PRÉNOMS :

PROFESSION :

DOMICILE :

PAYS :



Attestation sur l'honneur

Articles 63 à 76 et 143 à 171 du Code Civil

• Je soussigné(e)

NOM : PRÉNOM :

NÉ(E) LE : / / À :

• Atteste sur l'honneur

Avoir mon domicile sis : (adresse complète)

depuis le : / /

Exercer la profession de :

Que je suis célibataire : ☐ OUI ☐ NON

Que je n'ai pas contracté de mariage à nouveau depuis celui célébré le / / à avec

Dissous par (jugement ou arrêt) de divorce :

Rendu le / /

Par :

Dissous par décès :

Survenu le / / à

Fait à, le / /

SIGNATURE,

Attestation sur l'honneur

Articles 63 à 76 et 143 à 171 du Code Civil

• Je soussigné(e)

NOM : PRÉNOM :

NÉ(E) LE : / / À :

• Atteste sur l'honneur

Avoir mon domicile sis : (adresse complète)

depuis le : / /

Exercer la profession de :

Que je suis célibataire : ☐ OUI ☐ NON

Que je n'ai pas contracté de mariage à nouveau depuis celui célébré le / / à avec

Dissous par (jugement ou arrêt) de divorce :

Rendu le / /

Par :

Dissous par décès :

Survenu le / / à

Fait à, le / /

SIGNATURE,

Charte des futur(e)s époux(es)

Vous vous apprêtez à célébrer prochainement votre union à Mauguio Carnon.

Afin que ce jour de fête exceptionnelle se déroule dans la joie et la solennité que vous y attachez, nous vous rappelons quelques principes à respecter.

Cette charte comporte un certain nombre de règles, civilités et protocoles afin que la cérémonie et le cortège concilient la convivialité du mariage avec la solennité républicaine de l'évènement, le respect des lieux ainsi que des règles de sécurité et de tranquillité publique à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Hôtel de Ville. Elle vise également à prévenir les éventuels contrevenants des risques encourus en ne respectant pas la réglementation en vigueur.

Accès à l'Hôtel de Ville et stationnement

Le stationnement n'étant pas autorisé sur la place de la Mairie, **seul le véhicule du/de la marié(e)** peut déroger à cette interdiction s'il ne présente pas un gabarit hors normes tel que : limousine, hummer, break, etc.

Afin de garantir **l'accès des personnes à mobilité réduite, personnes âgées, enfant en poussette**, il est conseillé d'informer au préalable l'officier d'état civil qui permettra l'accès par l'ascenseur.

Si la cérémonie de votre mariage en mairie est susceptible d'occasionner la présence d'un cortège conséquent, veuillez **prendre attache auprès du service de la police municipale au 04.67.29.22.22** afin d'anticiper notamment le stationnement des véhicules sur le boulevard de la République.

Nous vous rappelons que, pour des raisons de sécurité publique, **l'usage de quads et motos est interdit sur les espaces piétonniers.**

Déroulement de la cérémonie

Afin de ne pas pénaliser le déroulement des différentes cérémonies prévues, les futur(e)s époux(es) et leurs invités doivent scrupuleusement **respecter l'horaire fixé** pour la célébration, **sous peine de devoir reporter la cérémonie à une date ultérieure.**

Le mariage à l'Hôtel de Ville est une cérémonie officielle, solennelle et républicaine. De ce fait, afin de respecter les principes de laïcité et de neutralité de la République, il est demandé aux futur(e)s époux(es) et à leurs convives de **ne manifester aucune appartenance, notamment politique ou religieuse, dans l'enceinte de l'Hôtel de Ville.**

La solennité du mariage impose que la cérémonie ait lieu dans le calme. L'énoncé des textes officiels, le **discours de l'officier d'état civil et l'échange des consentements ne doivent pas être perturbés par des manifestations bruyantes.**

En cas de **comportements démonstratifs trop bruyants, troublant l'ordre public, l'officier d'état civil célébrant le mariage pourra suspendre la cérémonie** en application des articles L 2122-24 et L 2212-2 du code général des collectivités territoriales.

L'usage des klaxons, cornes de brume, pétards et fumigènes à l'intérieur et aux abords de la mairie est également prohibé, par respect envers les riverains et usagers de la ville.

En cas de présence de **chevaux**, le **nettoyage est à la charge des participants obligatoirement**.

Le jet de **pétales naturels n'est autorisé qu'à l'extérieur** de l'Hôtel de Ville. Pour des raisons d'hygiène, d'éthique et de sécurité, **le jet de riz est strictement interdit**. Il est également **proscrit de jeter sur la voie publique cotillons et confettis**.

Cortège

Vous veillerez à sensibiliser les conducteurs et les passagers des véhicules du cortège, afin qu'ils adoptent une **attitude responsable et respectueuse des autres utilisateurs de l'espace public**, conformément au code de la route.

L'obstruction à la circulation urbaine par le cortège est interdite et constitue une infraction au code de la route répréhensible par les forces de police. **Les écarts de conduite** (franchissement de feu rouge, entrave à la circulation routière, stationnement anarchique, comportement dangereux) **constituent autant d'infractions pénales susceptibles de poursuites judiciaires**.

Les futur(e)s marié(e)s s'engagent, par la signature de cette charte, dont ils(elles) reconnaissent qu'un exemplaire leur a été remis, à ce que leur cérémonie de mariage se déroule en harmonie avec les règles et valeurs républicaines, avec la vie des riverains et usagers de la Ville de Mauguio Carnon.

Ils(elles) s'engagent à porter à la connaissance de leurs proches et convives le contenu de cette charte afin que le cortège respecte les règles de bonne conduite et de sécurité.

Tout manquement à la charte, s'il constitue un trouble à l'ordre public, pourra être sanctionné sur le fondement des articles L 2122-24 et L 2212-2 du code général des collectivités territoriales. Les futur(e)s époux(ses) en assumeront les conséquences administratives et financières le cas échéant.

INFORMATION

Nous vous informons qu'un système de vidéosurveillance a été mis en place sur la Place de la Libération ainsi que les rues adjacentes.

En cas de cortège :

Les futur(e)s époux(ses) déclarent

Mme/M.

Tél : personne référente pouvant être contactée en cas de difficultés avec le cortège.

Signatures des futur(e)s époux(ses) précédées de la mention "lu et approuvé"

Date :

Signature du (de la) futur(e) époux(se)

Signature du (de la) futur(e) époux(se)

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux de la Ville de Mauguio Carnon vous souhaitent une très belle cérémonie et vous adressent leurs meilleurs vœux de bonheur.



Attestation

Décharge de responsabilité

- Nous soussigné(e)s

M.....

et M.....

- Déclarons avoir été informé(e)s le : / /

Par le service Etat Civil, que la commune de Mauguio Carnon (Hérault) se décharge de toute responsabilité en cas d'annulation n'engageant pas la commune.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à Mauguio, le : / /

Signatures des futur(e)s époux(ses)

Attestation

Manifestations sur la Place de la Libération



- **Nous soussigné(e)s**

M.....

et M.....

- **Déclarons avoir été informé(e)s**

Par le service État Civil de la Commune de Mauguio Carnon (Hérault), que la Place de la Libération Charles De Gaulle, est un lieu traditionnel d'organisation de diverses manifestations qui peuvent entraîner la présence d'un podium ou d'autres aménagements sur le parvis de l'Hôtel de Ville, tout au long de l'année.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à Mauguio, le : / /

Signatures des futur(e)s époux(ses)